

03 _ 2024

RAPPORT

Vers une politique étrangère féministe européenne ?

Pour une approche progressiste et transformatrice

_Aline Burni
_Laeticia Thissen

FEPS
FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES



FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG
EU Office Brussels



FEMINIST
FOREIGN
POLICY
PROGRESSIVE
VOICES

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS



Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du Parlement européen. Les propos des autrices n'engagent pas le Parlement européen.

Ce rapport est une traduction et une mise à jour de celui initialement publié avec GWL Voices en 2023 dans le cadre de la série de contributions « Feminist Framework for “Our Common Agenda” », qui vise à intégrer une perspective féministe au rapport des Nations unies *Our Common Agenda*.

Aline Burni est conseillère politique au Tony Blair Institute for Global Change. Elle écrit à titre personnel. Elle a travaillé entre 2022 et 2023 pour la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) à Bruxelles en tant qu'analyste stratégique des relations internationales. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université fédérale de Minas Gerais (Brésil), sa thèse portant sur les effets de la montée des partis de la droite radicale populiste sur les politiques d'immigration en Europe. Lors de son doctorat, elle a été chercheuse invitée à l'Université de New York (NYU) et à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Avant de rejoindre la FEPS, elle a travaillé en tant que chercheuse pour le German Development Institute (Deutsches Institut für Entwicklungspolitik), devenu aujourd'hui le German Institute of Development and Sustainability (IDOS) à Bonn, où elle a axé ses travaux de recherche académique et de conseil stratégique sur la coopération internationale, la politique de développement de l'UE et le populisme. Ses recherches ont été publiées dans des revues universitaires telles que *The European Journal of Development Research* et le *Journal of Common Market Studies*, ainsi que dans des médias européens tels que *Política Exterior*, *Internationale Politik* et *Development & Cooperation*. Aline Burni a collaboré à des partenariats internationaux plurisectoriels et travaillé dans la coopération internationale au développement, puisqu'elle a été consultante locale et coordinatrice de projet pour l'ONG internationale PYXERA Global, ainsi que directrice du secteur conseil sur les partenariats nationaux et internationaux pour le gouvernement de l'État de Minas Gerais.

Laetitia Thissen est analyste politique sénior pour l'égalité de genre à la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS), où elle est chargée des travaux relatifs aux droits des femmes, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Au fil des ans, ses travaux se sont centrés sur des thèmes comme l'économie du *care*, les injustices au travail fondées sur le genre ou encore les violences sexistes et sexuelles. Avant de rejoindre la FEPS, elle a travaillé au Comité européen des régions et au Parlement européen. Elle possède un master en études européennes de l'université de Maastricht ainsi qu'un master en études de genre de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Elle a également suivi une formation de spécialisation postuniversitaire sur « la migration, la diversité ethnique et les relations interculturelles » et est membre du réseau The Brussels Binder, initiative consacrée à l'amélioration de la diversité de genre dans les débats politiques et visant à mieux faire entendre la voix des femmes.

Résumé

L'approche féministe des relations internationales a gagné du terrain dans le monde entier depuis la décision en 2014 de la coalition suédoise des sociaux-démocrates et des verts de l'époque d'adopter explicitement une politique étrangère féministe (PEF). Même si le fait que la PEF se diffuse dans le débat public et attire de plus en plus l'attention des acteurs gouvernementaux est une excellente nouvelle, les efforts mis en œuvre pour concevoir une politique étrangère féministe doivent se poursuivre. Une approche plus ambitieuse, progressiste et transformatrice doit rester au cœur des luttes féministes, celles des organisations de la société civile et des décideurs politiques. L'Union européenne en particulier se doit d'adopter et d'appliquer les principes féministes dans son action extérieure. Compte tenu de la nature supranationale et intergouvernementale de

l'UE, une PEF à son échelle permettrait d'accélérer la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des groupes marginalisés à l'échelle mondiale. Alors que l'Europe se trouve confrontée à une des crises sécuritaires majeures de son histoire, le moment est opportun pour transformer son action extérieure. Par ailleurs, l'émergence de politiques étrangères féministes coïncide avec l'engagement politique accru en faveur de l'égalité de genre au niveau européen. Alors que la politique étrangère connaît un tournant féministe, ce rapport a pour objet de réfléchir aux opportunités et aux défis liés à l'établissement, à l'échelle européenne, de liens plus étroits entre action extérieure et politiques d'égalité, puis de formuler un ensemble de recommandations politiques visant à l'instauration d'une véritable politique étrangère féministe.

Pourquoi une politique étrangère féministe européenne ?

De l'Ukraine à l'Afghanistan en passant par le Soudan, le Yémen, le Myanmar ou l'Iran, la résilience face aux actes de privation de liberté et les révoltes contre les atteintes aux droits humains présentent un visage féminin¹ : les femmes et les groupes marginalisés descendent dans la rue, s'engagent activement ou sont directement attaqués dans les zones de conflit ou celles où un conflit a eu lieu. Cette féminisation des luttes doit se refléter dans la réponse apportée par la communauté internationale, qui doit adopter une approche globale fondée sur la sécurité humaine. Malheureusement, il a été démontré que les femmes et les filles paient un plus lourd tribut aux conflits armés et aux crises². En outre, les pays en situation de conflit ou d'après-conflit affichent généralement les taux de violences sexuelles les plus élevés dans le monde, le viol et d'autres formes de violence fondées sur le genre étant utilisés comme armes de guerre³. Pourtant, les femmes jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits⁴. Les études féministes en relations internationales ont montré que les pays qui font de l'égalité de genre une priorité mènent souvent des politiques étrangères plus pacifiques⁵. Parvenir à l'égalité de genre constitue dès lors une condition

préalable à l'atteinte du seizième objectif de développement durable (ODD), « Paix, justice et institutions efficaces » – parmi d'autres ODD⁶. En outre, alors que nous vivons une période où les ressources sont limitées, il a été démontré qu'investir dans les femmes et les filles favorisait la bonne gouvernance, la croissance économique, la santé communautaire, la paix et la stabilité⁷. C'est précisément là que réside l'intérêt d'une approche féministe des relations internationales, une idée qui a gagné du terrain en Europe – ainsi que dans les pays du Sud – depuis la décision en 2014 de la coalition sociale-démocrate et écologiste suédoise, alors au pouvoir, d'adopter explicitement une politique étrangère féministe (PEF).

La volonté que nos sociétés soient plus sûres et pacifiques a également accru l'intérêt des parties prenantes, essentiellement les gouvernements nationaux européens, pour une PEF, ainsi que leur implication dans les efforts visant à la concrétiser. Si la plus grande « normalisation » de la PEF dans le débat public est une excellente nouvelle, de même que le fait qu'elle fasse l'objet de plus en plus d'attention de la part des acteurs gouvernementaux, il est nécessaire de poursuivre l'élaboration d'un concept,

1. Nations unies, « At Security Council debate, delegates call for women's inclusion in all peace processes, protection of human rights defenders », Nations unies, 20 octobre 2022, <https://press.un.org/en/2022/sc15071.doc.htm> (consulté le 30 novembre 2022).
2. « Ukraine : l'impact de la guerre sur les femmes et les filles », Fonds des Nations unies pour la population, 14 novembre 2022, <https://www.unfpa.org/fr/ukraine-l%E2%80%99impact-de-la-guerre-sur-les-femmes-et-les-filles> (consulté le 30 novembre 2022).
3. « Global Study on Homicide », Nations unies, Office on Drugs and Crimes, 2019, <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/global-study-on-homicide.html> (consulté le 29 novembre 2022).
4. Valerie M. Hudson et Patrica Leidl, *The Hillary Doctrine. Sex and American Foreign Policy*, New York, Columbia University Press, 2017 ; Valerie M. Hudson, Bonnie Ballif-Spanvill, Mary Caprioli et Chad Emmett, *Sex and World Peace*, New York, Columbia University Press, 2012.
5. Kirsten P. Williams, « Feminism in foreign policy », in *Oxford Research Encyclopaedia of Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
6. « L'importance de l'égalité des sexes dans les ODD », in *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, ONU Femmes, 2018, p. 3, <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>, version française : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2018/SDG-report-Gender-equality-in-the-2030-Agenda-for-Sustainable-Development-2018-fr.pdf> (consultés le 29 novembre 2022).
7. Jamille Bigio et Rachel Vogelstein, *Understanding Gender Equality in Foreign Policy: What the United States Can Do*, New York, Council on Foreign Relations, juin 2020.

d'une politique et d'une action plus ambitieux. Des progrès significatifs ont certes été accomplis dans l'adoption et la mise en œuvre d'une PEF par certains gouvernements nationaux. Toutefois, une approche plus ambitieuse, progressiste et transformatrice doit être sans cesse défendue, tant par les féministes que par les organisations de la société civile et les dirigeants politiques. L'Union européenne en particulier devrait faire preuve de davantage de détermination dans l'adoption et la mise en œuvre des principes féministes dans son action extérieure. Compte tenu de la nature supranationale et intergouvernementale de l'UE, une PEF au niveau européen permettrait d'intensifier la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des groupes marginalisés dans le monde entier grâce à l'action d'une instance de premier plan – l'UE – et à sa puissance normative dans la politique internationale. Alors que l'Europe se retrouve au cœur de la crise de sécurité la plus

grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le moment est propice pour opérer une refonte de son action extérieure. Parallèlement, cette coloration féministe de la politique étrangère intervient dans un contexte d'engagement politique accru en faveur de l'égalité de genre, matérialisé par de nombreuses initiatives¹, dont l'« Union de l'égalité » proclamée par l'UE, soutenue par ses stratégies en matière d'égalité de genre et d'égalité des droits des personnes LGBTIQ. Alors que nous vivons ce qui peut être considéré comme un « virage féministe de la politique étrangère² », nous proposerons donc, dans le présent rapport, une réflexion sur les opportunités et les défis inhérents au fait de lier de manière plus explicite l'action extérieure et l'égalité (de genre) en une politique étrangère féministe, et nous formulerons plusieurs recommandations afin de contribuer aux débats.

1. Jessica Cadesky, « Built on shaky ground: Reflections on Canada's Feminist International Assistance Policy », *International Journal of Global Policy Analysis*, vol. 75, n° 3, septembre 2020, <https://doi.org/10.1177/0020702020953424> (consulté le 30 novembre 2022).
2. Jennifer Thomson, « The growth of feminist (?) foreign policy », *E-International Relations*, 10 février 2020, <https://www.e-ir.info/2020/02/10/the-growth-of-feminist-foreign-policy/> (consulté le 30 novembre 2022).

Qu'est-ce qu'une politique étrangère féministe européenne ?

Une chose est sûre : la PEF ne peut se réduire à une promesse vide de sens. De même, il ne peut simplement s'agir d'une nouvelle thématique parmi d'autres. Il s'agit au contraire d'un processus et d'une approche globale de la politique étrangère. Actuellement, la PEF est toujours une pratique en plein développement, et il n'en existe pas de définition unique et consolidée¹. Les études féministes ont cherché à proposer des moyens de combler ce manque et à cerner la notion de PEF. Lyric Thompson, Gayatri Patel, Gawain Kripke et Megan O'Donnell, notamment, la définissent ainsi :

la politique d'un État définissant ses interactions avec les autres États, ainsi qu'avec les organisations et les autres acteurs non étatiques, d'une manière qui privilégie la paix, l'égalité de genre et l'intégrité de l'environnement, qui consacre, promeut et protège les droits humains de tous les individus, qui tente de démanteler les structures de pouvoir coloniales, racistes, patriarcales et dominées par les hommes et qui alloue des ressources considérables, y compris pour la recherche, en vue de concrétiser cette vision².

La PEF s'intéresse non seulement aux besoins de sécurité immédiats en temps de guerre ou de conflit afin d'éradiquer les inégalités et les stéréotypes racistes et sexistes, mais aussi aux héritages coloniaux et aux asymétries de pouvoir dans les relations internationales. Une PEF s'attache à traiter tous les domaines d'influence de manière cohérente et est étroitement liée aux mouvements féministes, tout en

appliquant ces valeurs tant au niveau national qu'au niveau international. Elle s'applique donc à tous les efforts déployés à l'échelle internationale : ceux qui ont pour objet la paix et la sécurité, mais aussi ceux entrepris dans les domaines du commerce, de l'aide au développement, de la diplomatie, des services consulaires ou de l'immigration, et dans d'autres domaines encore. Parallèlement, elle tient compte des défis à long terme et des différents facteurs ayant un impact sur la sécurité humaine : le développement économique et social, les soins de santé, la prévention des conflits et les droits des femmes. Faire avancer les droits humains implique de promouvoir la sécurité et la paix durable. En effet, il a été démontré que les inégalités de genre et la soumission des femmes constituaient des facteurs déterminants de la violence³. De même, pour être efficace, la PEF nécessite d'utiliser simultanément des processus et des mesures internes et des normes extérieures fondées sur l'expérience concrète des organisations de la société civile. Elle nécessite également que chaque partie prenante remette en cause son organisation interne, ses structures et ses pratiques. Pour parvenir à passer de la parole aux actes, la politique étrangère doit être libérée des rapports de pouvoir et de modes opératoires dépassés.

Soulignant sa capacité à promouvoir l'égalité, la justice, la solidarité et la paix, le Centre for Feminist Foreign Policy (Centre pour une politique étrangère féministe) définit la PEF comme un « cadre politique » axé sur

1. « Feminist foreign policy », Centre for Feminist Foreign Policy, <https://centreforfeministforeignpolicy.org/feminist-foreign-policy> (consulté le 30 novembre 2022).
2. Lyric Thompson, Gayatri Patel, Gawain Kripke et Megan O'Donnell, *Toward a Feminist Foreign Policy in the United States*, Washington, DC, International Center for Research on Women, 2020, p. 19, <https://genderandsecurity.org/projects-resources/research/toward-feminist-foreign-policy-united-states> (consulté le 29 novembre 2022).
3. Cynthia Enloe, *The Big Push: Exposing and Challenging the Persistence of Patriarchy*, Oakland, University of California Press, 2017, <https://doi.org/10.2307/j.ctv1g248zv> (consulté le 30 novembre 2022).

le bien-être des populations marginalisées. Il en appelle à un travail de réflexion sur les systèmes hiérarchiques de la politique étrangère¹. D'après lui, « la PEF s'écarte de l'approche de "boîte noire" traditionnellement adoptée en politique étrangère et de sa focalisation sur la puissance militaire, la violence et la domination en proposant de repenser la sécurité sous un angle alternatif et intersectionnel, en se plaçant du point de vue des plus vulnérables² ». Les modes traditionnels de mise en œuvre de la politique étrangère et de la sécurité ont abouti à un *statu quo* qui ne répond pas aux attentes de la plupart des populations et qui porte préjudice à d'autres, en particulier les plus vulnérables et marginalisé·e·s. En ce sens, la PEF constitue un cadre stratégique pluridimensionnel visant à mettre en lumière les expériences et les récits des femmes et des groupes marginalisés et à leur donner davantage de moyens pour analyser les forces destructrices du patriarcat, de la colonisation, de l'hétéronormativité, du capitalisme, du racisme, de l'impérialisme et du militarisme. En d'autres termes, elle offre un outil de transformation destiné à remettre en cause les déséquilibres actuels dans les rapports de force et les inégalités qui maintiennent dans la vulnérabilité et l'injustice des millions de personnes dans le monde entier.

Un autre aspect indispensable de la PEF est sa spécificité contextuelle et la nécessité d'y inclure les points de vue des personnes affectées par les politiques. S'appuyant sur la théorie féministe et sur l'éthique du *care*, le cadre théorique de Karin

Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell nous permet de penser la PEF comme « ancrée dans la réalité locale de ceux qui en sont les destinataires³ ». Dans cette perspective de pensée éthique, le *care* est envisagé au sens large, comme « tout ce que nous faisons pour conserver, perpétuer et réparer notre monde⁴ ». L'importance primordiale de la sollicitude et du dialogue est le fondement des ambitions morales de la PEF, qui « tient compte des récits et des expériences morales contextualisées des individus, et en particulier des femmes, dont la voix n'a pas été prise en compte dans l'analyse de la politique étrangère et les relations internationales traditionnelles ». Appliquer le raisonnement des chercheurs en éthique du *care* dans le domaine de la politique étrangère suppose dès lors de réorienter qualitativement les relations internationales, en passant d'une logique fondée sur la souveraineté (« le droit d'intervenir ») à une éthique du *care* mondiale fondée sur « la responsabilité de protéger⁵ ». En déconstruisant soigneusement les rapports de force genrés, la PEF offre donc un moyen de s'attaquer aux discriminations systémiques et aux obstacles structurels qui empêchent la mise en place de sociétés plus égales dans le monde. Elle est donc nécessaire à la réalisation des engagements internationaux en matière d'égalité de genre, de justice sociale, de lutte contre les discriminations et de droits humains et devrait être appliquée de manière cohérente dans tous les sous-domaines de la politique étrangère, ainsi qu'en politique intérieure.

1. *Ibid.*, note 10.

2. *Ibid.*, note 6.

3. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorizing feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n° 1, mars 2019, p. 23-39, <https://doi.org/10.1177/0047117818811892> (consulté le 30 novembre 2022).

4. Les Nations unies ont organisé quatre conférences mondiales sur les femmes. Celles-ci se sont tenues au Mexique (1975), à Copenhague (1980), à Nairobi (1985) et à Beijing (1995). La dernière conférence a été suivie d'une série d'évaluations quinquennales. Source : « Conférences mondiales sur les femmes », ONU Femmes, <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women> (consulté le 30 novembre 2022).

5. Joan Tronto, « Is peacekeeping care work? A feminist reflection on the responsibility to protect », in Rebecca Whisnant et Peggy DesAutels (dir.), *Global Feminist Ethics*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2008, p. 179-200.

De la théorie à la pratique

Les premières militantes féministes ont jeté les bases de la PEF bien avant que celle-ci ne commence à gagner en visibilité depuis quelques années. En 1915, quelque 1 500 femmes de 14 pays (dont l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Italie et le Canada) se sont rassemblées à La Haye pour le Congrès international des femmes pour la paix, afin de défendre la paix dans le monde¹. Ces femmes y ont rencontré leurs sœurs, citoyennes de pays en guerre contre leurs propres pays belligérants. Alors que la communauté internationale était menacée, elles se sont réunies afin de « protester du fond de [leur] cœur contre la barbarie de la guerre [...], mais [elles ont] aussi [proposé] des moyens de concrétiser ce vaste internationalisme et de creuser de nouveaux sillons permettant de le diffuser² ». De même, les travaux de Cynthia Enloe en 1990 ont révélé le rôle crucial joué par les femmes dans la mise en œuvre de politiques étrangères, déconstruisant l'idée selon laquelle la politique serait un domaine exclusivement réservé aux hommes³. Si la PEF a récemment trouvé un important écho dans les engagements des gouvernements nationaux, ces efforts puisent leurs racines dans des engagements internationaux plus anciens tels que la signature, en 1979, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations unies⁴. La quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes qui s'est tenue en

1995 à Pékin a constitué un tournant décisif pour les efforts internationaux visant à promouvoir l'égalité de genre, avec l'adoption à l'unanimité de la Déclaration et du programme d'action de Pékin⁵. Cette Déclaration souligne le rôle essentiel joué par les femmes dans la consolidation d'une paix durable. L'adoption de la résolution 1325, spécifiquement axée sur la paix féministe, a constitué la toute première reconnaissance expresse de l'importance du point de vue des femmes et de leur implication dans la paix et la sécurité. Elle a contribué à l'établissement de ce que l'on a appelé le « programme pour les femmes, la paix et la sécurité » (FPS).

Ainsi, lorsque la Suède, en 2014, a été le premier pays à formuler l'idée d'une PEF⁶, la dimension genrée de la politique étrangère était en réalité loin d'être méconnue. Cela n'a pas empêché qu'elle soit accueillie avec beaucoup de suspicion, et même qu'elle soit tournée en ridicule, comme le confiait en 2016 Margot Wallström, la ministre suédoise des Affaires étrangères⁷. Néanmoins, l'intégration systématique des droits des femmes et des filles dans les affaires extérieures, suivie de la mobilisation de ressources adéquates et de la promotion de la représentation des femmes dans les organes décisionnels (ce que l'on appelle les « trois R » de la PEF suédoise), a produit des résultats et des changements concrets. Cela a finalement encouragé d'autres pays pionniers à

1. Louis P. Lochner, « The International Peace Congress of Women », *The Advocate of Peace (1894-1920)*, vol. 77, n° 7, juillet 1915, p. 173-175, <http://www.jstor.org/stable/20667269> (consulté le 30 novembre 2022).
2. *Ibid.*, note 18, citation traduite de l'anglais.
3. Cynthia Enloe, *Bananas, Beaches, and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*, 2^e éd., Oakland, University of California Press, 2014, <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt6wqbn6> (consulté le 30 novembre 2022).
4. Voir le texte de cette convention sur le site des Nations unies : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women> (consulté le 30 novembre 2022).
5. *Déclaration et programme d'action de Beijing*, ONU Femmes, 1995, https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA_F_Final_WEB.pdf (consulté le 30 novembre 2022).
6. Il est intéressant de remarquer que la PEF suédoise a fait son apparition l'année même de l'invasion de la Crimée par la Russie.
7. Amanda Silverman, « Sweden's Foreign Minister has no time for giggles », podcast, *Foreign Policy*, 6 avril 2016, <https://foreignpolicy.com/2016/04/06/swedens-foreign-minister-has-no-time-for-giggles/> (consulté le 30 novembre 2022).

incorporer (ou à s'efforcer d'adopter) des principes féministes dans leur politique étrangère. Plusieurs pays adhérant à cette approche ont accompli des progrès constants (*voir le tableau 1 en annexe*). Le Canada leur a emboîté le pas en 2017, puis la France, le Mexique, l'Espagne, le Luxembourg, l'Allemagne, le Chili et les Pays-Bas. D'autres pays ont fait part de leur intention de faire de même : il s'agit notamment de la Belgique, de la Libye, de Chypre et de l'Écosse¹. Dans d'autres cas, la promotion de l'égalité de genre a été placée au cœur des différentes dimensions de la politique étrangère, sans nécessairement adopter la même appellation, comme cela a été le cas en Finlande², au Danemark, en Norvège, en Australie ainsi qu'en Suisse. Lorsqu'elle était secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton a forgé la notion de « doctrine Hillary », selon laquelle l'oppression des femmes représente une menace nationale, mais aussi internationale³. En outre, ce phénomène ne se limite pas aux États : les partis politiques adhèrent également à l'idée d'un programme visant à l'adoption d'une PEF. Au Royaume-Uni, le Parti travailliste a notamment adopté une approche féministe du développement⁴ et le manifeste du Parti pour l'égalité des femmes (Women's Equality Party) a livré sa vision d'une PEF⁵.

Une PEF invite avant tout à une réflexion sur ce que désigne réellement le terme « féminisme ». En effet, elle oblige les fonctionnaires des affaires étrangères à repenser la signification de cette notion avant de l'appliquer à leur travail. Selon Ann Linde, ancienne ministre suédoise des Affaires étrangères, la PEF

« nous oblige à tout examiner sous le prisme du genre et souligne la nécessité d'adopter une perspective genrée dans des domaines qui ont toujours été considérés, par défaut, comme neutres sur le plan du genre⁶ ». Même lorsque les valeurs féministes (et relatives aux droits humains) essuient des revers partout dans le monde, il s'agit tout de même d'une avancée importante dans la reconnaissance de la nature et des effets genrés de la politique étrangère et dans la proposition de nouvelles méthodes de travail.

Les modalités précises de ce programme restent cependant encore à déterminer, et la volte-face du gouvernement suédois en 2022 témoigne clairement de sa fragilité. En outre, le terme « féminisme » est souvent utilisé de manière très différente d'une PEF à l'autre, et pour certains acteurs politiques, il peut être négativement connoté. Par exemple, si la Suède et le Canada ont tous deux approuvé le principe, ils l'appliquent de manière très différente⁷. En Suède, la PEF est axée sur le problème de l'inégalité de genre, dans le contexte des efforts plus vastes entrepris au niveau national pour promouvoir les valeurs féministes et l'intégration de la dimension de genre. Le cadre normatif du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité a ainsi encouragé des pays comme la Suède à reformuler leur politique étrangère en plaçant l'égalité de genre au centre de la paix et de la sécurité internationales⁸. La PEF canadienne, en revanche, est axée sur la lutte contre la pauvreté au moyen de l'aide internationale, tandis que le secteur privé est présenté comme une force motrice dans les efforts visant à mener une politique

1. Nouran Ragrag, « What does a feminist foreign policy mean for Libya? », The Tahrir Institute for Middle East Policy, 28 février 2022, <https://timep.org/commentary/analysis/what-does-a-feminist-foreign-policy-mean-for-libya/> (consulté le 29 novembre 2022) ; gouvernement écossais, « Scotland's feminist approach to foreign policy: background note », 2 novembre 2022, <https://www.gov.scot/publications/background-note-scotland-feminist-approach-foreign-policy/> (consulté le 30 novembre 2022).
2. Ministère finlandais des Affaires étrangères, « What does feminist foreign policy mean? », 27 octobre 2022, https://um.fi/current-affairs/-/asset_publisher/gc654PySnjTX/content/mita-on-feministinen-ulkopolitiikka-/35732 (consulté le 29 novembre 2022).
3. Valerie M. Hudson et Patrica Leidl, *The Hillary Doctrine. Sex and American Foreign Policy*, *op. cit.*
4. Kate Osamor, *A World for the Many, not the Few*, Parti travailliste britannique, mars 2018, https://www.policyforum.labour.org.uk/uploads/editor/files/World_For_The_Many.pdf (consulté le 30 novembre 2022).
5. Women's Equality Party (Parti pour l'égalité des femmes), « A manifesto not just to remain in the European Union, but to advance », https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/womensequality/pages/6633/attachments/original/1557929876/EU_Manifesto_Updated_compressed.pdf?1557929876 (consulté le 30 novembre 2022).
6. Paul Apostolikas, « Spearheading security: Interview with Swedish Foreign Minister Ann Linde », *Harvard International Review*, 12 avril 2021, <https://hir.harvard.edu/ann-linde/> (consulté le 30 novembre 2022), citation traduite de l'anglais.
7. Jennifer Thomson, « What's feminist about feminist foreign policy? Sweden's and Canada's foreign policy agendas », *International Studies Perspectives*, vol. 21, n° 4, novembre 2020, p. 424-437, <https://doi.org/10.1093/isp/ekz032> (consulté le 30 novembre 2022).
8. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorizing feminist foreign policy », *op. cit.*

féministe. En d'autres termes, une des critiques qui a été émise au sujet de cette approche est qu'elle a tendance à refléter une définition néolibérale du féminisme, qui présente les femmes et les filles comme des « superhéroïnes¹ » en laissant entendre que leur autonomisation est une condition préalable à la croissance économique des communautés locales, ce qui limite l'impact potentiel de la politique publique en tant que telle².

L'ambiguïté qui persiste quant à cette notion risque de lui faire perdre son potentiel transformateur ou d'en faire un instrument politique servant à soutenir des mesures insuffisantes pour démanteler les systèmes patriarcaux perpétuant les inégalités de genre. Jessica Cadesky estime ainsi que « les notions et les outils en lien avec l'égalité de genre ont été surpolitisés au profit d'intérêts politiques plus vastes, ce qui entraîne leur appropriation, leur mauvaise application, voire leur effacement³ ». À cet égard, le cas de l'intégration de la dimension de genre n'est que trop révélateur. Cet aspect, bien trop souvent réduit à un ingrédient qu'il suffirait d'ajouter à la politique de développement, selon une méthode largement dépassée, illustre plutôt la dépolitisation des politiques d'égalité⁴. Maria Stratigaki souligne notamment le risque que l'intégration de la dimension de genre – introduite en 1996 afin de promouvoir l'égalité de genre dans toutes les politiques de l'UE – ne devienne « un alibi permettant de neutraliser toute action positive⁵ ».

Paradoxalement, il existe aussi, en parallèle, une tendance consistant à surpolitiser l'« égalité de genre » en l'effaçant systématiquement et en la remplaçant

par le terme d'« égalité entre les hommes et les femmes », un rétrécissement sémantique qui a des implications importantes⁶. De même, insister lourdement sur les termes « femmes » et « filles » revient souvent à faire disparaître les questions liées à l'élimination des inégalités de genre et des normes patriarcales au sens large. Dès lors, l'utilisation du terme « féministe » ne peut constituer qu'un pas dans la bonne direction : le plus difficile, pour parvenir à une PEF pertinente, sera d'éviter qu'elle ne soit dépossédée de son sens politique, ou au contraire qu'elle soit surpolitisée.

Dans l'ensemble, l'approche suédoise de la PEF⁷ repose sur la règle des « trois R » (droits ou *rights* en anglais, *ressources* et *représentation* des femmes). Cette règle est complétée par un quatrième R visant à tenir compte de la *réalité* dans laquelle vivent les femmes. Cette approche est ancrée dans un programme de transformation visant à « modifier les structures et accroître la visibilité des femmes et des filles en tant que parties prenantes ». Elle s'inscrit en outre dans un effort global visant à lutter contre les formes de discrimination intersectionnelles, en s'attachant simultanément à combattre le sexisme, le racisme, le classisme et les multiples formes de discrimination dont sont victimes les femmes.

De même, la PEF allemande est inspirée du modèle des « trois R », auxquels a été ajouté le D de *diversité*. Afin d'illustrer clairement sa vocation d'inclusion – et non d'exclusion –, cette PEF a été élaborée avec l'idée que les femmes ne sont pas les seules concernées, mais également toute personne marginalisée, par exemple au motif du genre, de l'origine, de la

1. Laura J. Shepherd, « Sex, Security and Superhero(in)es: From 1325 to 1820 and beyond », *International Feminist Journal of Politics*, vol. 13, n° 4, décembre 2011, p. 504-521, <https://doi.org/10.1080/14616742.2011.611659> (consulté le 30 novembre 2022).
2. Laura Parisi, « Canada's new feminist international assistance policy: Business as usual? », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n° 2, avril 2020, p. 163-180, <https://doi.org/10.1093/fpa/orz027> (consulté le 30 novembre 2022).
3. Jessica Cadesky, « Built on shaky ground: Reflections on Canada's Feminist International Assistance Policy », *art. cit.*, p. 305.
4. Rounaq Jahan et Soofia Mumtaz, « The elusive agenda: mainstreaming women in development [with comments] », *The Pakistan Development Review*, vol. 35, n° 4, hiver 1996, p. 825-834, <http://www.jstor.org/stable/41260001> (consulté le 30 novembre 2022), citation traduite de l'anglais.
5. Maria Stratigaki, « Gender mainstreaming vs positive action: An ongoing conflict in EU gender equality policy », *European Journal of Women's Studies*, vol. 12, n° 2, mai 2005, p. 165-186, <https://doi.org/10.1177/1350506805051236> (consulté le 30 novembre 2022).
6. Voir, par exemple, la manière dont la Pologne et la Hongrie bloquent systématiquement toute référence à l'égalité de genre : « Poland, Hungary block "gender equality" from EU social summit », *Euractiv*, 8 mai 2021, <https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/news/poland-hungary-block-gender-equality-from-eu-social-summit/> (consulté le 30 novembre 2022) ; voir également Rebecca Tiessen et Krystal Carrier, « The erasure of "gender" in Canadian foreign policy under the Harper Conservatives: The significance of the discursive shift from "gender equality" to "equality between women and men" », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 21, n° 2, février 2015, p. 1-17.
7. Services du ministère suédois des affaires étrangères, *Handbook. Sweden's feminist foreign policy*, 2019, https://www.swedenabroad.se/globalassets/ambassader/zimbabwe-harare/documents/handbook_swedens-feminist-foreign-policy.pdf (consulté le 29 novembre 2022).

religion ou de la sexualité, et que leur voix doit être entendue au moment d'œuvrer en faveur d'une paix et d'une sécurité durables. De même, le Canada applique ce que l'on appelle une ACS Plus (analyse comparative entre les sexes plus)¹ afin d'assurer l'inclusion de tous les individus, dans toute leur diversité, en adoptant un point de vue intersectionnel. Afin de rendre la PEF pleinement applicable, deux autres critères de mesure de réussite peuvent également être considérés comme des éléments centraux : la recherche et l'élaboration de rapports, d'une part, et sa portée, d'autre part (*voir le tableau 2 en annexe*). Plus récemment, le Global Partner Network for Feminist Policy (réseau international de partenaires pour une politique étrangère féministe), un collectif dont le but est de favoriser la formation et l'adoption d'un cadre commun pour la PEF, a identifié cinq éléments essentiels à définir² : objectif ;

définition ; portée ; résultats visés et jalons à atteindre au fil du temps ; plan d'opérationnalisation.

Faire de la PEF une réalité implique dès lors de modifier radicalement la manière dont nous concevons, mettons en œuvre et définissons la politique étrangère. Bien que certaines initiatives politiques déterminantes aient été mises en place, un changement substantiel passera probablement par un démantèlement des rapports de force actuellement à l'œuvre au niveau de l'UE et au-delà : selon les mots d'Alice Ridge *et al.*, si « l'application d'une politique étrangère féministe ne change pas les pratiques, ce n'est pas une politique féministe³ ». La question qui se pose est donc de savoir si l'Union européenne a les capacités de permettre d'avancer dans la création d'une politique étrangère féministe au niveau mondial.

1. « Analyse comparative entre les sexes plus », gouvernement du Canada, 2022, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html> (consulté le 30 novembre 2022).
2. Lyric Thompson, « Politique étrangère féministe : un cadre », Centre international de recherche sur les femmes, 2020, <https://www.icrw.org/publications/feminist-foreign-policy-a-framework> (consulté le 30 novembre 2022).
3. Alice Ridge, Caroline Lambert, Joanne Crawford, Rachel Clement, Lyric Thompson, Sarah Gammage et Anne Marie Goetz, *Feminist Foreign Policy: Key Principles & Accountability Mechanisms*, International Women's Development Agency, International Center for Research on Women, Center for Global Affairs (New York University), mai 2019, p. 5.

Une politique étrangère féministe européenne est-elle possible ?

Si plusieurs pays européens ont adopté une politique étrangère faisant la part belle à l'égalité de genre, l'UE accuse du retard et ne dispose pas de plan clair. Cela ne signifie pas qu'elle n'a pas déployé d'efforts en vue de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans son action extérieure ; toutefois, pour l'heure, ces efforts semblent être insuffisants et limités sur le plan conceptuel. Dès sa prise de fonction en 2019, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est engagée en faveur d'une « Union de l'égalité ». En déclarant qu'elle « procédera[it] à cette intégration renforcée en tenant systématiquement compte de la dimension hommes-femmes à toutes les étapes de la conception des politiques dans tous les domaines d'action de l'UE, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs » tout en « utilisant l'intersectionnalité [...] comme principe transversal¹ », la Commission a également reconnu la nécessité pour l'UE de faire preuve de cohérence dans son action, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. La « stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 » de l'UE qualifie expressément l'inégalité de genre de « problème mondial » dont l'éradication constitue « un objectif essentiel de l'action extérieure de l'UE² ». Elle souligne le rôle que doit jouer l'Union européenne dans la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes à travers ses partenariats internationaux, les dialogues qu'elle entretient avec les pays tiers concernant les droits politiques et humains, sa politique commerciale, ses relations avec les pays voisins et sa politique

d'élargissement, mais aussi par ses actions dans les situations de fragilité, de conflit et d'urgence. Le contexte de guerre actuel vient opportunément nous rappeler ces engagements face aux graves menaces qui pèsent sur l'ordre mondial et la sécurité internationale. La Belgique – qui souhaite placer l'égalité des genres au cœur de sa politique étrangère³ – assure la présidence du Conseil de l'UE depuis janvier 2024. Cela pourrait être l'occasion de faire avancer une politique étrangère féministe européenne, avant que la présidence hongroise ne prenne le relais en juillet.

Accordant une attention particulière aux droits des femmes, l'UE a notamment lancé l'Initiative Spotlight⁴ dans le cadre d'un partenariat pluriannuel avec les Nations unies. Ce programme mondial, d'une valeur de 500 millions d'euros, vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles d'ici à 2030. Il s'appuie sur la campagne #WithHer afin de mettre en lumière les récits de survivantes et de militantes, dans le but de remettre en cause les normes et les stéréotypes de genre nocifs. En outre, la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité 2019-2024 se poursuit, tandis que le Conseil européen a également approuvé le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2020-2024) en novembre 2020. Grâce à sa collaboration active avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il entend appliquer une optique de

1. Commission européenne, *Une Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025*, mars 2020, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0152> (consulté le 30 novembre 2022).

2. *Ibid.*

3. Royaume de Belgique – Service public fédéral, Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, « L'égalité des genres au centre de la politique étrangère belge », 2021, consulté le 18 janvier 2024, <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/legalite-des-genres-au-centre-de-la-politique-etrangere-belge>

4. <https://www.spotlightinitiative.org/fr>

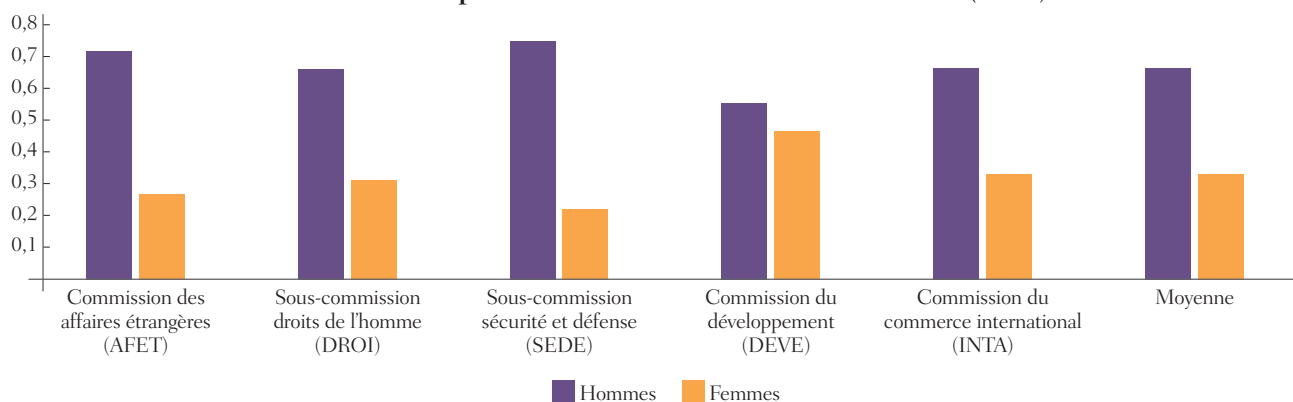
genre à sa politique commerciale, par exemple en fournissant des données ventilées par genre afin de veiller à ce que les aspects du commerce qui touchent à l'égalité de genre soient dûment pris en considération dans les accords commerciaux et de tenir compte de l'impact des initiatives commerciales sur la dimension de genre.

Toutefois, au-delà des initiatives adoptées par la Commission européenne dans ces instances multilatérales et outre les engagements de l'UE en faveur de l'égalité de genre en son sein, on peut se demander dans quelle mesure l'égalité de genre et les autres principes féministes ont été pris en considération dans la politique extérieure de l'Union européenne en tant que telle. Dans quelle proportion l'UE a-t-elle adopté et appliqué les principes féministes dans ses relations internationales ? La réponse est : un petit peu. Cette action modeste s'explique d'abord par le fait que les structures internes de l'Union européenne déterminant sa politique étrangère restent ancrées dans une approche traditionnelle. Comme l'a expliqué Laura Chappell, bien que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ait créé en 2015 le poste de conseiller principal sur les questions relatives à l'égalité de genre et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, la dimension de genre n'est pas suffisamment prise

en considération, que ce soit au sein du SEAE ou à l'échelle des politiques que celui-ci promeut et met en œuvre¹.

De plus, l'intégration de la dimension de genre est considérée comme une simple case à cocher, et les femmes sont sous-représentées à différents niveaux du SEAE. Ainsi, près de 80 % des postes d'encadrement supérieur et près de 70 % des postes d'encadrement intermédiaire du SEAE sont occupés par des hommes. On retrouve la même domination masculine au Parlement européen, où les commissions centrales et les sous-commissions traitant de la politique étrangère ne reflètent pas un équilibre adéquat entre les hommes et les femmes, cet équilibre ne correspondant pas non plus à la représentation accrue des femmes observée dans l'ensemble du Parlement européen ces dernières années. Comme le montre le graphique ci-dessous, en moyenne, seulement 33 % des membres de ces commissions et de ces sous-commissions traitant de la politique extérieure sont des femmes. Sans surprise, la commission du développement (DEVE) est celle dont la composition est la plus équilibrée, avec 55 % d'hommes et 45 % de femmes députées européennes. En revanche, la commission des affaires étrangères (AFET) et la sous-commission sécurité et défense (SEDE) sont essentiellement composées d'hommes (à plus de 70 %).

Proportion de femmes dans les commissions et les sous-commissions du Parlement européen traitant des relations internationales (2022)



Source : données du Parlement européen compilées par les autrices (<https://www.europarl.europa.eu/portal/fr>).

1. Laura Chappell, « The European External Action Service », in Gabriele Abels, Andrea Krizsán, Heather MacRae et Anna van der Vleuten (dir.), *The Routledge Handbook of Gender and EU Politics*, Londres, Routledge, 2021.

Sur le plan politique, l'UE manque d'une approche ambitieuse des principes féministes. Depuis 2010, deux plans d'action successifs sur l'égalité de genre ont été adoptés et mis en œuvre jusqu'en 2020 : le GAP I et le GAP II. Puis, en novembre 2020, dans le cadre de son programme de travail, la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont communiqué un nouveau plan d'action sur l'égalité de genre pour son action extérieure, le GAP III, sous-titré « Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne ». Pour résumer, le GAP III énonce cinq piliers :

- 1) Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité transversale de l'action extérieure de l'UE dans ses travaux stratégiques et de programmation, en fixant comme ambition que 85 % de toutes les nouvelles actions extérieures contribuent à l'égalité de genre d'ici à 2025 et en concluant de nouveaux accords commerciaux incluant une disposition relative à cet objectif ;
- 2) S'engager à promouvoir une initiative stratégique de l'UE en faveur de l'égalité de genre dans les enceintes multilatérales ainsi qu'aux niveaux régional et national ;
- 3) Mettre l'accent sur des domaines d'engagement essentiels, ainsi définis :
 - la lutte contre la violence fondée sur le genre,
 - la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs,
 - l'autonomisation des filles et des femmes et le fait de favoriser leur participation et leur leadership à parts égales avec les hommes,
 - la mise en œuvre du plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité,
 - l'exploration des interconnexions avec la transition verte et la transformation numérique ;
- 4) Faire de l'UE un exemple à suivre ;

- 5) Mettre en œuvre un suivi quantitatif et qualitatif du GAP III.

Le Parlement européen a opté pour une vision plus ambitieuse de la promotion des principes féministes dans l'action extérieure de l'UE. En mars 2022, il a adopté une résolution exprimant un avis positif sur plusieurs initiatives du GAP III, mais exhortant également à en renforcer et à en expliciter d'autres. Il s'est engagé en particulier en faveur de l'intégration de la dimension de genre, de la protection des droits des femmes et de la promotion de la participation équitable des femmes aux activités de prévention des conflits et de médiation, et a plaidé pour que 85 % de l'aide publique au développement (APD) soient affectés à des programmes dont l'objectif principal est l'égalité de genre. Le Parlement européen a également reconnu la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle et a demandé qu'une formation obligatoire sur le GAP III soit dispensée à tous les responsables du siège et des délégations de l'UE, ainsi qu'à l'ensemble du personnel impliqué dans l'action extérieure de l'UE.

Malgré ces initiatives stratégiques positives, l'UE n'est pas encore parvenue à faire une place à une politique étrangère féministe. D'une part, le GAP III n'a pas encore obtenu le soutien de toutes les institutions de l'UE, notamment parce que le Conseil européen n'a pas pu prendre position sur ce document, celui-ci n'ayant été adopté ni par la Bulgarie, ni par la Hongrie, ni par la Pologne – trois pays dont le bilan en matière de droits des femmes est loin d'être exemplaire. D'autre part, plusieurs documents stratégiques élaborés postérieurement à la communication sur le GAP III n'ont pas tenu compte des principes d'égalité de genre avancés par ce dernier ; c'est notamment le cas de la Boussole stratégique adoptée par l'UE en 2022. Compte tenu de ces écueils, nous formulons dans la partie suivante quelques recommandations en vue de l'adoption d'une politique étrangère féministe européenne.

Pour un changement de paradigme : recommandations politiques

Une PEF européenne serait l'occasion de créer et de mettre en œuvre une action extérieure fondée sur des principes féministes au niveau de l'UE, élargissant ainsi considérablement sa portée et la protégeant des changements politiques au sein des gouvernements nationaux. En outre, bien que l'Union européenne partage ses compétences en matière de politique étrangère avec ses États membres, elle dispose d'une série d'initiatives et d'instruments législatifs ayant une incidence sur ses pays partenaires, notamment dans les domaines du commerce international, de la coopération au développement international et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), sans oublier la dimension internationale du Pacte vert, qui pourrait être l'un des principaux bénéficiaires d'une approche féministe. Compte tenu des réflexions qui précèdent, nous formulons quatre grandes recommandations stratégiques pour une PEF européenne plus pertinente, ambitieuse et progressiste.

1 – Adopter une approche plus ambitieuse en matière de PEF

Si les efforts accomplis par l'UE pour promouvoir l'égalité de genre dans son action extérieure constituent une excellente nouvelle, la notion de genre demeure limitée et étroitement définie. À ce jour, l'UE n'a pas proposé l'adoption d'une politique étrangère

explicitement féministe. Elle évoque, de manière générale, l'« égalité entre les hommes et les femmes », en appréhendant ainsi le genre sous un angle essentiellement binaire. Or, une politique étrangère véritablement féministe envisage le genre au-delà d'une définition binaire. Elle vise à lutter contre les inégalités, à promouvoir la justice et à tenir compte de l'intersectionnalité concernant une grande diversité de groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés, y compris les communautés LGBTQ+, les populations autochtones, les personnes en situation de handicap, etc. Une définition large du genre, telle que celle formulée par ONU Femmes, reconnaît qu'il existe davantage que deux catégories fixes d'« hommes » et de « femmes » et que « l'identité de genre et l'identité et l'expression sexuelles peuvent revêtir des formes plus fluides et plurielles¹ ». En outre, une PEF européenne devrait obligatoirement prendre en compte l'histoire coloniale européenne et ses répercussions sur les asymétries de pouvoir actuelles et les structures sociales genrées, y compris en adoptant une approche postcoloniale dans ses relations avec ses partenaires. L'UE devrait reconnaître son héritage historique de puissance impérialiste et amorcer, en interne, un débat sur les problèmes liés aux asymétries de pouvoir et au passé colonial de l'Europe et sur les risques qu'ils soient perpétués par les politiques existantes, afin de modifier les politiques et les pratiques qui ne font que renforcer des relations injustes et inégales.

1. Citation extraite d'Ina Friesen et Alma Wisskirchen, *Ten Recommendations for Germany's Feminist Development Policy* (IDOS Discussion Paper), Bonn, German Institute of Development and Sustainability (IDOS), 2022, <https://doi.org/10.23661/idp17.2022> (consulté le 30 novembre 2022), traduit de l'anglais.

2 – Réformer les institutions de l'UE afin d'y assurer une composition paritaire, d'instaurer des processus plus inclusifs et participatifs et de renforcer le dialogue avec les acteurs de la société civile

Il est nécessaire de réformer la structure des institutions de l'UE chargées des Affaires étrangères, et plus particulièrement d'opérer des changements culturels et institutionnels en vue d'obtenir une composition plus équilibrée des organes décisionnels, encourageant la présence des femmes au sein de ces derniers et débouchant sur l'adoption de processus décisionnels plus participatifs et inclusifs. L'UE doit également mettre en place un mécanisme destiné à l'écoute des récits et des points de vue des femmes et de tous les groupes défavorisés afin de tenir compte de la position privilégiée et des responsabilités de certains acteurs de la communauté internationale. Pour y parvenir, il faudrait, par exemple, travailler en étroite coopération avec les organisations féministes et les organisations de la société civile et les financer afin d'incorporer leur vision et leurs besoins dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques, comme le suggèrent Ina Friesen et Alma Wisskirchen¹. En outre, compte tenu des nombreuses pratiques de politique étrangère féministe déjà adoptées à l'échelle des États membres, l'UE devrait encourager activement la création de réseaux de PEF au niveau européen en promouvant les espaces d'échange de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement et la diffusion de ces pratiques.

3 – Rendre les politiques intérieures et extérieures plus cohérentes en adoptant un point de vue féministe dans tous les domaines de la politique étrangère et en allouant des ressources suffisantes

Si l'on veut s'attaquer à la dimension nationale de l'égalité de genre pour mettre en place une véritable PEF, il faut une action décisive. Le GAP III 2021-

2025 évoque déjà la nécessité pour l'UE de montrer l'exemple. Autrement dit, elle devrait avoir pour priorité la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité de genre, de la justice et de l'inclusion en son sein, dans ses sociétés, ses États membres et ses institutions. À la suite des élections européennes qui auront lieu en juin 2024, l'UE se doit donc non seulement de fixer des objectifs d'égalité de genre pour son action extérieure commune, mais aussi d'encourager les États membres à atteindre de tels objectifs dans leur action extérieure bilatérale. La lutte contre les inégalités de genre nécessite en outre des engagements financiers reflétant les priorités fixées, la sensibilisation aux questions de genre et les objectifs adoptés en la matière dans l'ensemble des politiques extérieures. À cet égard, il y a lieu de veiller à la cohérence entre les objectifs adoptés en matière d'égalité de genre et ceux adoptés dans tous les domaines des politiques extérieures, ainsi que dans les politiques publiques au niveau national.

4 – Élaborer un plan directeur pour une politique étrangère féministe 2.0

Compte tenu de l'existence d'interprétations très diverses résultant de l'absence de définition globale de ce que constitue une approche de PEF, l'Union européenne peut jouer un rôle de catalyseur en vue d'élaborer un cadre solide pour une politique étrangère féministe intersectionnelle plus cohérente à son échelle, articulée autour des cinq éléments essentiels suivants : objectif ; définition ; portée ; résultats visés et jalons à atteindre au fil du temps ; plan d'opérationnalisation². D'une part, l'UE pourrait aider repenser la politique étrangère et les politiques publiques nationales féministes comme étant les deux faces d'une même pièce, en améliorant la complémentarité entre ses actions dans les domaines de l'égalité et de la politique étrangère. D'autre part, l'europanisation de la PEF peut servir de facteur d'unité et permettre de surmonter les divisions idéologiques et politiques, en favorisant une approche

1. *Ibid.*, note 47.

2. Lyric Thompson, Gayatri Patel, Gawain Kripke et Megan O'Donnell, *Toward a Feminist Foreign Policy in the United States*, *op. cit.*

partagée de valeurs communes fondées sur la paix, la solidarité, les droits humains et l'égalité. Pour dépasser le « paradoxe de dépolitisation/politisation » inhérent à la PEF¹, l'UE doit s'employer à débarrasser l'égalité de genre des dévoiements qu'on lui fait subir afin de la recentrer sur le projet politique initial du féminisme, plus ambitieux, qui consiste à révéler les

structures de pouvoir et à promouvoir la transformation. Concrètement, elle devrait tout mettre en œuvre pour s'appropriier plus directement la PEF, lui donnant une dimension nouvelle tout en mettant à profit son pouvoir normatif dans les relations internationales pour diffuser les bonnes pratiques en matière de PEF.

1. Jessica Cadesky, « Built on shaky ground: Reflections on Canada's Feminist International Assistance Policy », *art. cit.*

Annexes

Tableau 1. La politique étrangère féministe – chronologie

Année	Pays	Stratégie politique	Stade de mise en œuvre
2014	Suède	Première politique étrangère féministe	Toute première PEF explicite à être adoptée, elle a été abrogée depuis la formation du nouveau gouvernement en 2022.
2015	Norvège	Plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre dans la politique étrangère et de développement (2007-2009, prorogé entre 2010 et 2013 ; 2016-2020) ; plan d'action gouvernemental pour les femmes, la paix et la sécurité (2019-2022)	Plans d'action nationaux successifs.
2018	Royaume-Uni	Une approche féministe du développement (Parti travailliste) Engagement à mettre en place une politique étrangère féministe (Parti pour l'égalité des femmes)	Engagement du Parti travailliste à appliquer une approche féministe à la politique étrangère.
2017	Canada	Politique d'aide internationale féministe du Canada	En cours de mise en œuvre.
2018	France	Diplomatie féministe	En cours de mise en œuvre.
2019	Mexique	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.
2020	Hawaï	Plan de relance économique féministe pour la Covid-19	En cours de mise en œuvre.
2021	Espagne	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.
2021	Luxembourg	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.
2021	Libye	Politique étrangère féministe (annonce)	Annonce faite en juillet.
2021	Allemagne	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.
2022	Écosse	Une approche féministe de la politique étrangère	En cours de mise en œuvre.
2022	Chili	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.
2022	Pays-Bas	Politique étrangère féministe	En cours de mise en œuvre.

Tableau 2. Principes fondamentaux de la PEF¹

	Mesures internes et de procédures	Mesures externes et de résultats	Mesures de redevabilité
Droits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et protections internes pour faire progresser l'égalité de genre (par exemple congés payés, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et protections contre la discrimination) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des normes en matière de droits des LGBTQI+, des femmes, des autochtones / des minorités, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes âgées, aux niveaux mondial, régional, national et étatique ■ Promotion des droits les plus menacés (santé et droits sexuels et reproductifs, y compris ceux des LGBTQI+ et l'avortement sécurisé ; engagements environnementaux et climatiques) ■ Soutien explicite aux défenseur-euse-s des droits humains des femmes et des droits LGBTQI+ ; protection et soutien des femmes artisans de la paix 	<p>Spécifiques à l'égalité de genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ■ Déclaration et programme d'action de Pékin ■ Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (UNSCR 1325) ■ Accords régionaux (Protocole de Maputo, Convention d'Istanbul, etc.) <p>Générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Programme de développement durable à l'horizon 2030 / Objectifs de développement durable (ODD) ■ Déclaration universelle des droits humains ■ Conseil des droits de l'homme (y compris procédures spéciales, Bureau de l'égalité des sexes) ■ Mécanismes de règlement des différends commerciaux
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du pourcentage d'investissement dans les budgets et les ressources humaines des ministères au plan national et international ■ Financement flexible ■ Budgétisation de genre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien accru aux organisations féministes ■ Contrôle accru des fonds par les bailleurs de fonds féministes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Marqueur genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – 20/100 principal/significatif ■ Validation externe de tous les paramètres recensés ■ Formation visant une approche des politiques et programmes internationaux fondée sur l'égalité des sexes
Représentation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de ministres, député-e-s et ambassadeur-ice-s issu-e-s des minorités ■ Augmentation du pourcentage de conseiller-ère-s en matière d'égalité des genres ■ Parité à tous les niveaux de responsabilité ■ Inclusion de la société civile féministe dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de politiques et de programmes féministes en collaboration avec la société civile ■ Augmentation du nombre de représentants des minorités occupant des postes de direction dans les domaines social, économique et politique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quotas (au niveau national et à l'étranger) ■ Engagements de parité ■ Mise en œuvre du processus de consultation du Gender Action for Peace and Security UK (GAPS UK, Action de genre pour la paix et la sécurité du Royaume-Uni)
Recherche et rapports	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi et évaluation de l'adoption et de l'impact des politiques intérieures ■ Évaluations d'impact rigoureuses et indépendantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements et décisions politiques fondés sur des preuves rigoureuses dans tous les domaines de la PEF 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps) ■ Rapports annuels publics, indépendants et fondés sur les résultats concernant l'impact des politiques étrangères féministes ■ Utilisation de techniques d'évaluation féministes
Portée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration transversale de mesures sensibles au genre, en appliquant une perspective de genre à toutes les politiques et tous les programmes ■ Cohérence dans les politiques d'aide internationale, le commerce, la défense, la diplomatie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre de priorités conjointes dans les politiques intérieures et étrangères ■ Adoption de l'intersectionnalité dans les domaines d'intervention et dans l'approche 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définition claire de la politique étrangère féministe ■ Objectifs SMART énoncés pour la stratégie ; évaluations au fil du temps

1. Source : Lyric Thompson, Gayatri Patel, Gawain Kripke et Megan O'Donnell, *Toward a Feminist Foreign Policy in the United States*, op. cit.

Table des matières

01	Résumé
02	Pourquoi une politique étrangère féministe européenne ?
04	Qu'est-ce qu'une politique étrangère féministe européenne ?
06	De la théorie à la pratique
10	Une politique étrangère féministe européenne est-elle possible ?
13	Pour un changement de paradigme : recommandations politiques
16	Annexes

À propos de la Fondation Jean-Jaurès

Première des fondations politiques françaises, la Fondation Jean-Jaurès est à la fois un think tank, un acteur de terrain et un centre d'histoire au service de tous ceux qui défendent le progrès et la démocratie dans le monde.

Notre objectif, en tant que fondation reconnue d'utilité publique, est de servir l'intérêt général. Nous mobilisons pour cela les pouvoirs publics, les politiques, les experts, mais aussi les citoyens. Nous encourageons la rencontre de leurs idées et le partage des meilleures pratiques par nos débats, nos productions et nos actions de formation.

À propos de la FEPS

La Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) est le think tank de la famille politique progressiste au niveau européen. Sa mission est de développer des recherches innovantes, des conseils politiques, des formations et des débats afin d'inspirer et d'informer les politiques progressistes à travers l'Europe.

La FEPS travaille en étroite collaboration avec ses 68 membres et d'autres partenaires – dont des universités renommées, des universitaires, des décideurs politiques et des militants –, établissant des liens entre les parties prenantes du monde politique, universitaire et de la société civile aux niveaux local, régional, national, européen et mondial.

À propos de la Fondation Friedrich-Ebert

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est une fondation allemande à but non lucratif financée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et basée à Bonn et à Berlin. Elle est fondée en 1925 d'après le nom du premier président allemand élu démocratiquement, Friedrich Ebert. La FES est dédiée au développement socio-politique et économique dans l'esprit de la démocratie sociale, par les moyens de l'éducation civique, de la recherche et de la coopération internationale. La Friedrich-Ebert-Stiftung est la plus ancienne fondation politique en Allemagne.

Collection dirigée par Laurent Cohen et Jérémie Peltier

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETS GRAPHICS
MARS 2024

Derniers rapports et études :

02_2024 : Loi « immigration » : analyses et points de vue
Collectif, préface de Jean-Marc Ayrault

01_2024 : Un compromis pour la Corse. Une Corse autonome dans la République
Yves Colmou, Laurent Cohen, Hugo Le Neveu-Dejault

12_2023 : Les éloignés du dialogue social
Vincent Priou-Delamarre (coord.)

12_2023 : Accompagner l'éco-anxiété à l'école et au travail. Répondre à l'impuissance,
la peur, la colère
Maxime Dupont, Pierre Quénéhen, Théo Verdier

12_2023 : Après les émeutes. Analyses et points de vue
Christelle Craplet, Smaïn Laacher, Thibault Lhonneur, Raphaël Llorca, Ruben Rabinovitch,
Cédric Terzi

11_2023 : Enquête climat. Focus sur l'opinion en France et dans l'Union européenne
Neil Makaroff, Adélaïde Zulfikarpasic

11_2023 : Enquête climat. Focus sur l'opinion dans 13 pays d'Amérique latine
Collectif

10_2023 : Comprendre le piéton et son avenir dans l'espace public
Mathieu Alapetite

10_2023 : Catastrophes climatiques et résilience territoriale. Les vallées des Alpes-Maritimes
après la tempête Alex
Thierry Germain, Xavier Pelletier (dir.)

09_2023 : Le Conseil constitutionnel. Après la question prioritaire de constitutionnalité,
quelles réformes ?
Bernard Rullier



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures



fondationjeanjaures

Abonnez-vous !



www.jean-jaures.org

Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS